



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/AHM.1/1  
25 août 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes

Réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques  
d'investissement, en particulier dans l'optique du développement

Genève, 23 et 24 novembre 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Promotion des politiques d'investissement, en particulier dans l'optique du développement.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

**II. ANNOTATIONS**

**Point 1. Élection du bureau**

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

**Point 2: Adoption de l'ordre du jour.**

2. L'ordre du jour provisoire est reproduit dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

**Point 3: Promotion des politiques d'investissement, en particulier dans l'optique du développement**

3. À sa dixième session, en mars 2006, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a décidé de convoquer une réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement, en particulier dans l'optique du développement, conformément au mandat énoncé dans le Consensus de São Paulo, de juin 2004.

Au paragraphe 53, le Consensus de São Paulo stipule que la CNUCED devrait soutenir les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition pour attirer l'IED et en tirer un meilleur parti, notamment en les aidant à concevoir et à appliquer des politiques d'investissement et en leur apportant son concours pour se doter d'une législation et d'une réglementation conformes à leurs stratégies de développement. Au même paragraphe, la CNUCED est invitée à fournir une aide aux organismes nationaux de promotion de l'investissement.

4. Les organismes de promotion de l'investissement (OPI) sont des institutions chargées de promouvoir les investissements directs dans une zone géographique déterminée. Il s'agit souvent d'institutions publiques, bien que certains soient organisés en institutions semi-privées ou privées. D'après leur mandat, ces organismes sont appelés à jouer un rôle actif dans la promotion et la mise en place de conditions d'investissement favorables dans leurs pays et régions respectifs, et ce sont donc des acteurs essentiels des efforts de sensibilisation visant à l'amélioration des réglementations et des procédures dans le domaine des investissements. Dans ces conditions, dans la note d'information établie pour la Réunion spéciale d'experts, le secrétariat de la CNUCED a particulièrement mis en lumière les meilleures pratiques et l'expérience de différents organismes de promotion de l'investissement en la matière.

5. La Réunion spéciale d'experts est l'occasion pour divers acteurs, en particulier les OPI, d'examiner un certain nombre de questions se rapportant aux activités de sensibilisation et de promotion, et d'élaborer un certain nombre de recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour attirer davantage d'IED et assurer ainsi la croissance économique et un développement durable.

*Documentation*

TD/B/COM.2/AHM.1/2

Note thématique du secrétariat de la CNUCED  
sur la promotion des politiques d'investissement

**Point 4: Adoption du rapport de la Réunion**

6. Le rapport de la Réunion spéciale d'experts sera soumis à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa prochaine session (Genève, 5-9 mars 2007). Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.

-----